

Foix, le

**18 AOUT 2022**

La préfète de l'Ariège

à

Madame la directrice du centre  
hospitalier du Val d'Ariège (CHIVA)  
Chemin de Barrau  
09000 Saint-Jean-de-Verges

**Objet :** Déclaration de projet de relocalisation de la résidence Jules Rousse à Tarascon-sur-Ariège portant mise en compatibilité du SCOT VA et du PLU de Tarascon-sur-Ariège . Avis de la CDPENAF.

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui s'est réunie le 12 juillet 2022, a examiné le projet de mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale de la vallée de l'Ariège et du Plan Local d'Urbanisme de Tarascon-sur-Ariège.

L'avis de la commission est requis pour la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers qui est la conséquence du projet de construction de la résidence Jules Rousse à Tarascon-sur-Ariège au lieu-dit Banat.

J'ai l'honneur de vous informer que la commission a émis un **avis favorable** sur l'objet de cette saisine et recommandé au porteur de projet de garantir les fonctionnalités du corridor écologique.

Pour la préfète et par délégation,

Le Chef du Service Aménagement  
Urbanisme Habitat

  
Olivier MONSÉGU